



## VILLE DU BOUSCAT

## DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N°16 :**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT/CTG – PILOTAGE DU  
PROJET DE TERRITOIRE

#### **Séance ordinaire du 23 Février 2021**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 1**

**Excusés : 3**

**Présents :** Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

**Absent :** Benjamin DUGERS

**Secrétaire :** Bruno QUERE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

### **DOSSIER N°16 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT/CTG – PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE**

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

La ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde sont conventionnellement engagées depuis 2008 par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), reconduit en 2016 pour 4 ans. Contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans, ce contrat d'objectifs et de financement est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Suite à la réforme des prestations de services de la CAF, les modalités inscrites antérieurement dans le CEJ sont désormais intégrées à la nouvelle Convention Territoriale Globale « CTG » (adoptée lors du conseil municipal du 28 janvier 2020). En vertu de l'avenant à la CTG signé le 20 juillet 2020, celle-ci doit être déclinée en plusieurs conventions d'objectifs et de financement propres à chacun des gestionnaires percevant des prestations de services adoptés lors du conseil municipal du 22 septembre 2020.

Cette convention a pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention « pilotage du projet de territoire ». Il s'agit du soutien aux postes dits de « chargés de coopération CTG » soit l'équivalent de 2,5 ETP répartis entre les fonctions petite enfance, enfance-jeunesse et coordination globale de la CTG. Cette subvention correspond à un montant annuel de 57 884 euros.

Ainsi,

- VU** le Code Général des collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'aide sociale et des familles,
- VU** la convention territoriale globale adoptée en conseil municipal le 28 janvier 2020,
- VU** l'avenant à la convention territoriale globale signé le 20 juillet 2020,
- VU** le modèle de convention d'objectifs et de financement ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :**  
**34 voix POUR,**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire », ci-annexée entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour les années de 2020 à 2024 ;

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, tous avenants et tous documents utiles à ce dossier.

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. n.